

## CNSA, l'inaudible institution fantôme

**Alors que des consultations politiques sont engagées pour un gouvernement d'union nationale, le silence du CNSA illustre son effacement total du débat politique. Créé pour garantir la mise en œuvre de l'Accord de la Saint-Sylvestre, cet organe, sans mandat depuis 2019, n'est plus qu'une coquille vide. Cette troisième note décrypte ses dysfonctionnements profonds et interroge sa pertinence dans l'architecture institutionnelle actuelle du pays.**

Auteur  
Ebuteli

Il n'a plus de mandat depuis 2019, après l'installation des nouvelles institutions issues des élections de 2018. Pourtant, le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral (CNSA) continue de fonctionner, invoquant le non-respect du calendrier électoral de 2017, qui prévoyait également des élections locales. Selon la loi organique qui le régit, il devait être « *dissout de plein droit à la fin du processus électoral* »<sup>1</sup>. La compréhension de cette disposition repose sur la définition de la « *fin du processus électoral* », qui renvoie ici au cycle électoral débuté en 2012, et prolongé jusqu'en 2019 grâce à un accord politique.

### Un produit d'un compromis politique

Vers la fin du second mandat de Joseph Kabila, la République démocratique du Congo (RDC) était encore loin d'entrevoir la possibilité d'organiser les élections dans les délais constitutionnels, initialement prévus pour décembre 2016. Alors que l'opposition et une partie de la société civile accusaient le président sortant de chercher à négocier un troisième mandat<sup>2</sup>, le pouvoir avançait les contraintes budgétaires pour justifier un éventuel report des scrutins. Cette impasse a conduit à une crise politique majeure nécessitant des négociations pour préserver la paix et la cohésion nationale.

En octobre 2016, un premier accord politique est d'abord conclu à la Cité de l'Union africaine, mais il échoue à mettre fin à la crise. C'est alors que la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) intervient en médiateur pour mener les pourparlers de la dernière chance, aboutissant à l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016, également connu sous le nom d'« Accord de la Saint-Sylvestre<sup>3</sup> ». Ce compromis visait à harmoniser les divergences entre les composantes politiques et à poser les bases d'un processus électoral crédible, transparent et apaisé.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'alinéa premier de l'article 38 de la loi organique n° 18/023 du 13 novembre 2018 portant institution, organisation et fonctionnement du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral (CNSA).

<sup>2</sup> Jeune Afrique, « RDC : réunion sous haute tension autour de Kabila au Katanga », 5 janvier 2015, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/36410/politique/rdc-r-union-sous-haute-tension-autour-de-kabila-au-katanga/>

<sup>3</sup> CENCO, « Accord politique global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa », disponible sur <http://cenco.cd/wp-content/uploads/2017/04/ACCORD-POLITIQUE-GLOBAL-ET-INCLUSIF-31-Dec-2016-VERSION-ELECT.pdf>.

L'accord a également prévu la création d'une institution temporaire, le CNSA, chargée de garantir la mise en œuvre des engagements pris, de suivre et d'évaluer l'ensemble du processus en vue de garantir l'organisation des élections crédibles, transparentes et apaisées<sup>4</sup>. Le CNSA, par essence conjoncturel<sup>5</sup>, devait disparaître à la fin du processus électoral, marquant ainsi la fin de la transition vers une normalisation démocratique.

## Un fonctionnement défaillant

Après des débuts timides, le CNSA a sombré dans l'inaction à l'issue des élections de fin 2018. Conçu comme une institution d'appui à la démocratie<sup>6</sup>, il n'a pas su jouer son rôle d'arbitre pour garantir le suivi de l'accord politique. Depuis 2019, aucune réunion tripartite avec le gouvernement et la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) n'a été organisée. Progressivement, ses membres se sont retirés en démissionnant ou en acceptant d'autres fonctions incompatibles, laissant l'institution fonctionner avec moins d'un tiers des 28 membres prévus. Cette lente érosion a vidé le CNSA de sa substance.

Selon les témoignages recueillis sur le terrain, le CNSA semble aujourd'hui incapable de mobiliser ses membres. D'après un employé rencontré sur place le 5 septembre 2024, les membres ne s'y rendent que pour des réunions occasionnelles. Il a précisé que chacun vient à son rythme, et que même le président ne fait acte de présence que pour des sessions programmées<sup>7</sup>.

Cette désorganisation illustre l'essoufflement de l'institution. Pourtant, lors de sa création, le CNSA reposait sur une architecture claire définie par la loi organique régissant son fonctionnement. Il est structuré autour de deux organes principaux :

- L'assemblée plénière, chargée de l'orientation, de la prise de décisions, de l'évaluation et du contrôle. Composée de 28 membres issus de diverses composantes politiques et sociales, elle intégrait également un observateur désigné par la CENCO ;
- Le bureau, responsable de la gestion quotidienne et de la coordination des activités. Il comprend six membres, dont au moins deux femmes issues de composantes politiques distinctes.

Cependant, dès ses premières sessions, le CNSA a fait face à des dysfonctionnements internes. Par exemple, lors des travaux du 22 juillet 2017 au Palais du peuple, seuls 22 membres sur 28 ont été validés. Six mandats n'ont pas été confirmés, notamment ceux de figures telles que Marie-Madeleine Kalala, qui a demandé à être remplacée, et Fidèle Babala, absent lors des délibérations.

<sup>4</sup> CENCO, « Accord politique global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa », disponible sur

<http://cenco.cd/wp-content/uploads/2017/04/ACCORD-POLITIQUE-GLOBAL-ET-INCLUSIF-31-Dec-2016-VERSION-ELECT.pdf>, p.17.

<sup>5</sup> L'exposé des motifs de la loi organique sur le CNSA précise en effet que cette institution est d'*« essence conjoncturelle. En conséquence, il sera dissous de plein droit à la fin de sa mission.»*

<sup>6</sup> L'article 2 alinéa 1 de la loi organique portant n°18/023 du 13 novembre 2018 portant institution, organisation et fonctionnement du Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral stipule : « *Le CNSA est une institution d'appui à la démocratie.*»

<sup>7</sup> Entretien avec un employé du CNSA, Kinshasa, 5 septembre 2024.

Conformément à l'Accord de la Saint-Sylvestre, la composition du CNSA visait à refléter la diversité des acteurs politiques et sociaux impliqués dans le compromis.

Composantes	Signataires	Nombre prévu	Membres désignés
Majorité présidentielle	Joseph Kokonyangi	9	1. Yolande Ebongo 2. Augustin Mampuya 3. André Atundu 4. Jean Mbuyu 5. Zury Masela 6. Marie Muhota 7. Patrick Njanga 8. Dieudonné Mirimo 9. Adolphe Lumanu
Rassemblement des forces politiques et sociales de la RDC acquis au changement	Joseph O lenghankoy	6	1. Joseph O lenghankoy 2. Bernard Beya Mubiayi 3. Katumisa B. Kyota 4. Salumu Yohali Liliane 5. Kyonge Ilunga Elysée 6. Namuli Mugaruka Jules
Opposition politique	Vital Kamerhe	4	1. Mfumu Ntoto 2. Hubert Efole 3. Jean Baudouin Idambituo 4. Vital Kamerhe
Opposition républicaine	Léon Kengo wa Dongo	2	1. Camile Kosisaka 2. Jeannot Matadi Nenga
Front pour le respect de la Constitution	Jean-Pierre Bemba	4	1. Fidèle Babala Wandu 2. Jacques Lunguana 3. Alexis Lenga Walenga 4. Vivine Chimusa
Société civile	1. Mgr. Jean-Luc Kuye, 2. Marie-Madeleine Kalala 3. Maguy Kiala Bolenga	3	1. Valentin Vangi 2. Marie-Madeleine Kalala 3. Aurélie Mulungula Bitondo

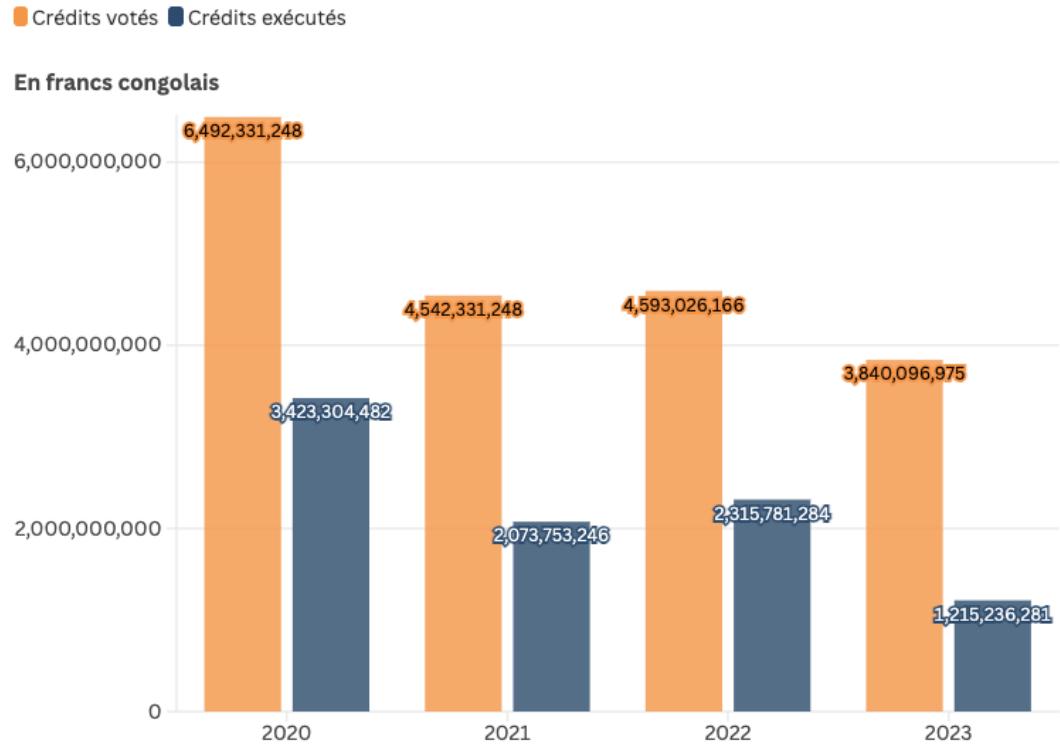
Aujourd'hui, la configuration du CNSA ne reflète plus les dynamiques politiques en présence. Depuis la fin des cycles électoraux de 2018 et 2019, le paysage politique congolais s'est profondément recomposé. Les forces politiques et sociales qui structuraient la scène entre 2017 et 2018 ont évolué sous l'effet de nouvelles alliances, de repositionnements stratégiques et de fractures internes.

Dans ce contexte, le CNSA apparaît de plus en plus inadapté, incapable d'incarner ces reconfigurations et de jouer un rôle pertinent dans l'arène politique actuelle. Les dysfonctionnements du CNSA se reflètent au niveau de son bureau. Initialement conçu pour être dirigé par un président et trois vice-présidents issus de composantes politiques distinctes, seuls quelques postes avaient été effectivement pourvus. Adolphe Lumanu avait accepté un poste de vice-président, mais d'autres personnalités comme Vital Kamerhe avaient rejeté les nominations<sup>8</sup>, invoquant une violation des normes établies par l'accord. Le bureau devait également inclure :

- Un rapporteur chargé d'organiser les travaux et de coordonner les commissions. Ce poste est resté vacant après quelques mois de fonctionnement.
- Un questeur, responsable de l'élaboration et de la présentation du budget au bureau. Ce rôle, bien qu'occupé, a été limité par un manque de transparence dans la gestion financière.

### Un financement injustifié et un avenir incertain

Le CNSA a également souffert d'un sous-financement chronique. Depuis 2017, les fonds alloués à son fonctionnement sont versés de manière irrégulière. À titre illustratif, le graphique ci-dessous met en évidence les crédits budgétaires alloués au CNSA entre 2020 et 2023 et leurs niveaux d'exécution. Il illustre des écarts significatifs entre les crédits votés et les montants effectivement dépensés.



Sources : budget de l'État et exécution du budget, reddition des comptes du budget général, vol.5, reddition des comptes des ministères

<sup>8</sup> Radio Okapi, « Vital Kamerhe : "La mise en place du bureau du CNSA est une violation de l'accord du 31 décembre" », 23 juillet 2017, disponible sur <https://www.radiokapi.net/2017/07/23/actualite/politique/vital-kamerhe-la-mise-en-place-du-bureau-du-cnsa-est-une-violation-de>

## L'absence du CNSA dans le contexte actuel illustre à quel point l'institution est devenue marginale.

---

Ce graphique montre également comment, malgré son inactivité croissante et le retrait progressif de ses membres, le CNSA a continué de recevoir des fonds publics, bien que de manière irrégulière. Ces ressources, destinées à une institution devenue largement symbolique et sans réelle activité, soulignent une gestion défaillante des deniers publics. Cette situation renforce l'image d'un CNSA inefficace, incapable de remplir son mandat tout en pesant sur le budget de l'État.

Au fil des années, le rôle du CNSA dans le suivi du processus électoral s'est progressivement effacé, remettant en question sa pertinence dans l'architecture institutionnelle du pays. Son absence totale dans le contexte actuel, marqué par des consultations politiques en vue de la formation d'un gouvernement d'union nationale, illustre à quel point l'institution est devenue inaudible et marginale.

Pour le processus électoral de 2023, le président Félix Tshisekedi a préféré désigner une autre figure pour assurer la mission du suivi du processus électoral. Dans son message à la nation du 22 octobre 2021, destiné à expliquer sa décision d'investir les 12 membres de la Ceni malgré l'absence de consensus, le chef de l'État avait annoncé la nomination d'un « *responsable du suivi du bon déroulement du processus électoral* »<sup>9</sup>. Près de 14 mois plus tard, le 21 décembre 2022, Tshisekedi a nommé Jacquemin Shabani en qualité de conseiller principal au collège politique et électoral au sein de son cabinet. Cette décision, bien qu'attendue, a renforcé l'idée que le CNSA, censé assumer ce rôle, avait perdu toute crédibilité et utilité, confirmant son déclin dans la gestion des processus électoraux.

D'ailleurs, depuis le 9 juin 2020, Delly Sesanga, alors député national, avait déposé une proposition de loi organique visant la dissolution du CNSA<sup>10</sup>. Pour lui aussi, cette institution ne remplit plus les objectifs pour lesquels elle a été créée et constitue désormais un fardeau financier pour l'État.

### Une institution en décalage avec ses missions

En outre, depuis sa création, le CNSA a failli à de nombreuses reprises dans l'application des recommandations issues de l'Accord de la Saint-Sylvestre. Les travaux tripartites Ceni-CNSA-gouvernement, censés être le cœur de son action, ont été suspendus dès juillet 2018, souvent en raison de l'absence des membres de l'exécutif. Cette suspension a marqué un tournant dans le fonctionnement de l'institution, qui n'a plus été en mesure de remplir pleinement son rôle de suivi et d'évaluation du processus électoral.

Le climat entre le CNSA et la Ceni s'est progressivement détérioré, notamment autour de questions comme l'audit des comptes de la commission électorale, réclamée par le CNSA mais boudée par la commission électorale<sup>11</sup>. Malgré ses attributions légales, incluant la formulation de recommandations au Parlement, au gouvernement et à la Ceni, le CNSA n'a jamais réussi à s'imposer comme un acteur clé dans la gestion du processus électoral.

Si son action en faveur de la décrispation politique a été visible à travers certaines initiatives, le CNSA n'a toutefois pas su imposer des avancées significatives. Selon l'esprit de l'Accord de la Saint-Sylvestre, il lui revenait de veiller à la libération des prisonniers politiques et de prévenir la répression politique.

---

<sup>9</sup> Lire à ce sujet l'engagement de l'exécutif « Désigner un chargé de suivi du bon déroulement du processus électoral pour le compte du chef de l'État » sur Talatala, disponible sur <https://talatala.cd/suivi-de-l'ex%C3%A9cutif/64/>

<sup>10</sup> Talatala, « Proposition de loi organique portant abrogation de loi-organique n°18/023 du 13 novembre 2018 portant institution, organisation et fonctionnement du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral », 14 avril 2021, disponible sur <https://talatala.cd/panorama-des-lois/37/>

<sup>11</sup> Didier Kebongo, « Gestion du processus électoral: le CNSA et la Ceni à couteaux tirés », *Forum des As/ MCP via Mediacongo.net*, 28 mars 2019, disponible sur [https://www.mediacongo.net/publireportage-reportage-49364\\_gestion\\_du\\_processus\\_electoral\\_le\\_cnsa\\_et\\_la\\_ceni\\_a\\_couteaux\\_tires.html](https://www.mediacongo.net/publireportage-reportage-49364_gestion_du_processus_electoral_le_cnsa_et_la_ceni_a_couteaux_tires.html)

## Au lieu de se positionner comme acteur de médiation, le CNSA reste silencieux.

---

Au cours des deux derniers cycles électoraux, le CNSA a régulièrement dressé et transmis une liste des prisonniers et exilés politiques qui devaient être libérés ou autorisés à retourner au pays<sup>12</sup>. De même, elle a veillé à la clarification du système partisan du pays, en recommandant de mettre fin au dédoublement des partis politiques disputés entre la majorité et l'opposition intervenu en 2015. À quelques mois des élections de 2023, le CNSA a même formulé de nombreuses recommandations aux institutions du pays pour la décrispation de l'espace politique et l'amélioration des préparatifs des scrutins de 2023<sup>13</sup>.

Ces résolutions, pourtant déterminantes pour la stabilisation du climat politique, n'ont souvent pas été pleinement exécutées. Faute de pouvoir coercitif, le CNSA ne peut qu'émettre des recommandations, laissées à l'appréciation des autorités politiques, qui les appliquent, ou non. De ce fait, ses actions restent souvent lettre morte, au point que le citoyen peine à percevoir son impact sur la démocratie. « *C'est une coquille vide : le CNSA a cessé d'être pertinent depuis 2019, n'ayant pas su jouer son rôle face aux ingérences politiques* », tranche Chanera Kanyinda, coordonnateur du mouvement Engagement citoyen pour le changement (Eccha)<sup>14</sup>.

Malgré cette absence de prise en compte de ses recommandations, le CNSA ne devrait pas rester muet à un moment où l'espace politique se rétrécit davantage et où la cohésion nationale est mise à l'épreuve. Alors que le pays fait face à une crise sécuritaire aggravée par l'occupation des villes de Goma et de Bukavu par le Mouvement du 23 mars (M23), appuyé par l'armée rwandaise, le dialogue est de plus en plus évoqué comme une voie de sortie. Dans ce contexte, s'il était encore légitime, le CNSA aurait pu jouer un rôle de médiation, en s'appuyant sur sa mission d'origine. Mais son manque de crédibilité et d'ancrage institutionnel l'a relégué à la marge.

Certes, cette institution dépassée ne dispose pas d'une base juridique claire et actualisée pour mener une médiation d'envergure. Cependant, le point 5 de l'article 6 de la loi organique du 13 novembre 2018 lui confère la mission d'*« assurer le règlement d'éventuelles divergences nées de l'interprétation de l'Accord entre les composantes et concilier leurs points de vue à cet égard »*. Or, les tensions actuelles entre acteurs politiques ne manquent pas. Alors que l'Accord de la Saint-Sylvestre stipule qu'un président ayant achevé son deuxième et dernier mandat ne peut pas en briguer un troisième, le projet de réforme constitutionnelle initié par le président Tshisekedi en octobre 2024 a profondément divisé la classe politique et la société civile. Certains acteurs justifient même la guerre en cours ou refusent de la dénoncer, la liant aux enjeux de ce projet controversé. Dans ce climat de polarisation extrême, au mois de mars, des proches de l'ancien président Joseph Kabila ont même été entendus sur des soupçons de collusion avec le M23, ce qui n'a fait qu'amplifier les lignes de fracture et la méfiance mutuelle entre camps politiques.

Mais au lieu de se positionner comme acteur de médiation, le CNSA reste silencieux. Un silence d'autant plus assourdissant que son propre président, Joseph Olenghankoy, est lui-même soupçonné d'accointances avec les rebelles de l'AFC/M23. Cette suspicion supplémentaire mine ce qui restait de la crédibilité de l'institution, la disqualifiant de facto comme acteur neutre et légitime du dialogue national.

---

<sup>12</sup> *7sur7.cd*, « Libération des prisonniers politiques : le président Tshisekedi et J.Olengankoy ont harmonisé les listes des bénéficiaires », 11 mars 2019 disponible sur <https://7sur7.cd/liberation-des-prisonniers-politiques-le-president-tshisekedi-et-j-olenghankoy-ont-harmonise-les-listes-des-beneficiaires>

<sup>13</sup> *Mediacongo.net*, « Sévère réquisitoire du CNSA contre le régime Tshisekedi », 9 juin 2023, disponible sur [https://www.mediaco Congo.net/article-actualite-123015\\_severe\\_requisitoire\\_du\\_cnsa\\_contre\\_le\\_regime\\_tshisekedi.html](https://www.mediaco Congo.net/article-actualite-123015_severe_requisitoire_du_cnsa_contre_le_regime_tshisekedi.html)

<sup>14</sup> Entretien avec l'activiste Chanera Kanyinga, Kinshasa, le 6 septembre 2024.

Ce vide institutionnel est peu à peu comblé par d'autres initiatives, comme celle de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et de l'Église du Christ au Congo (ECC), qui apparaissent plus aptes à porter une médiation crédible.

À titre de comparaison, le *Kenya National Dialogue and Reconciliation* (KNDR), mis en place après les violences post-électorales de 2007-2008, offre un exemple réussi de suivi des engagements politiques dans un contexte de crise. Cette commission nationale pour le dialogue et la réconciliation du Kenya, soutenue par des partenaires internationaux et encadrée par un leadership indépendant, a contribué à restaurer la confiance entre les parties prenantes et à promouvoir des réformes institutionnelles clés<sup>15</sup>, notamment dans le secteur électoral et judiciaire. Elle a su mobiliser des ressources techniques, instaurer des mécanismes de reddition de comptes et maintenir une transparence dans ses actions, ce qui lui a permis d'obtenir un soutien public et de jouer un rôle décisif dans la stabilisation du pays.

Contrairement au CNSA, le KNDR a démontré qu'une institution de suivi peut avoir un impact durable lorsqu'elle bénéficie d'une gouvernance indépendante et d'une véritable volonté politique. Il a notamment conduit à la création de commissions importantes, telles que la Commission d'enquête sur les violences post-électorales (CIEPV) et la Commission vérité, justice et réconciliation (TJRC), même si malgré ces efforts, la mise en œuvre complète des recommandations, notamment celles de la TJRC, a rencontré des obstacles politiques par la suite<sup>16</sup>.

## Préconisations : clarifier ou supprimer le CNSA

Face aux critiques et aux failles identifiées dans cette note, deux options s'imposent : soit clarifier et recentrer le rôle du CNSA, soit acter son inutilité et le dissoudre.

### 1. Réformer et recentrer le CNSA sur une mission claire

Si le CNSA est maintenu, il doit être strictement recentré sur une mission unique et efficace : la médiation politique. Pour y parvenir, plusieurs réformes structurelles s'imposent :

- Révision de la loi organique pour préciser clairement ses prérogatives et éviter le chevauchement avec d'autres institutions ;
- Recomposition de ses membres sur base des forces politiques réellement en présence aujourd'hui ;
- Évaluation régulière et transparente de son impact, avec des mécanismes de contrôle indépendants ;
- Garantie d'indépendance en revoyant les critères de nomination des membres pour prévenir toute instrumentalisation politique ;
- Meilleure interaction avec la société civile, afin d'ancrer son action dans les attentes citoyennes et les réalités du terrain.

### 2. Dissoudre le CNSA si la réforme est impossible

Si cette réforme ne peut être mise en œuvre, le CNSA doit être supprimé et ses missions redistribuées :

- Le rôle de médiation politique confié à un cadre institutionnel plus crédible, qui pourrait être créé spécifiquement dans un contexte de réforme des institutions d'appui à la démocratie ;

<sup>15</sup> Kofi Annan Foundation, « The Kenya National Dialogue and Reconciliation: One Year Later, Geneva, 30-31 March 2009 », 2 avril 2009, disponible sur <https://www.kofiannanfoundation.org/publication/the-kenya-national-dialogue-and-reconciliation-one-year-later-geneva-30-31-march-2009/>

<sup>16</sup> Tom Maliti, « Kenya : comment le rapport de la commission vérité est devenu un fantôme politique », *Justiceinfo.net*, 20 mai 2020, disponible sur <https://www.justiceinfo.net/fr/44421-kenya-comment-rapport-commission-verite-devenu-fantome-politique.html>

- Les enjeux liés à la décrispation politique gérés par des initiatives législatives spécifiques, définissant un mécanisme national de réconciliation et de dialogue, plutôt qu'une structure permanente inefficace.
- S'inspirer de modèles réussis en Afrique, comme le Kenya National Dialogue and Reconciliation (KNDR), qui a joué un rôle clé dans la stabilisation politique après une crise.

## SÉRIE

### **Institutions impliquées dans la gestion du processus électoral en RDC**

Contexte

Cette note thématique s'inscrit dans le cadre d'Actions citoyennes pour la transparence des élections (Acte), projet de recherche mené par Ebuteli, en consortium avec le Centre d'études pour la paix sociale (CEPAS) et l'Institut africain pour le développement économique et social (INADES). L'objectif du projet est de contribuer au renforcement de la culture démocratique en République démocratique du Congo (RDC).

Le pays a entamé son quatrième cycle électoral en décembre 2023, dans un contexte marqué par la première alternance pacifique au sommet de l'État en 2019, lorsque Félix Tshisekedi a succédé à Joseph Kabila. Cependant les élections de fin 2018 avaient été marquées par des controverses, mettant en lumière le degré de politisation des institutions électORALES et les défis techniques et logistiques rencontrés.

Cinq années plus tard, où en sommes-nous ? Le projet Acte vise à aborder ces défis. Il inclut des actions structurantes telles que la conduite de recherche sur la violence électORALE, la production de cartographies des zones à risque, et la sensibilisation des populations locales à travers des campagnes d'éducation civique et électORALE. Une attention particulière est portée à l'implication des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, traditionnellement marginalisées dans le processus électoral.

Cette note thématique est la troisième d'une série portant sur les institutions impliquées dans la gestion du processus électoral. Elle se concentre sur le CNSA, une institution de suivi qui n'a pas su jouer un rôle dans les processus électORAUX en RDC. Après celles sur la Cour constitutionnelle et du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC), une dernière note suivra, traitant du Conseil national des droits de l'homme (CNDH).

Chaque note visera à comprendre et à vulgariser le fonctionnement de ces institutions, leur niveau d'indépendance et leur degré de politisation.

Ebuteli s'engage ainsi à fournir des analyses rigoureuses et des recommandations pratiques pour améliorer la gouvernance électORALE en RDC.

---

#### À propos

*Ebuteli est l'institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence, basé à Kinshasa et à Goma.*

Site web : <https://ebuteli.org>

X (ex-Twitter) : [@ebuteli](https://twitter.com/@ebuteli)

---